



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Les enseignants du 1^{er} degré dans l'unité syndicale ne veulent pas du projet de loi Blanquer. Une seule exigence : le retrait

Amplifions la mobilisation, notamment par la grève le 4 avril

Le 19 mars, les enseignants du 1^{er} degré en grève, entre 50 et 75 %, ont manifesté pour l'abandon du projet de loi du ministre Blanquer et des contre-réformes : lycée, baccalauréat, Parcoursup, du projet de retraite universelle par point et du projet de loi Fonction publique.

Dans les départements, les enseignants se regroupent en AG, votent la reconduction de la grève pour l'abandon du projet de loi Blanquer : dans le Maine et Loire, plus de 400 enseignants en grève le lundi 25 mars réunis en AG avec FO, FSU, CGT, SUD (ils étaient 300 le 19 mars) décident de reconduire la grève le mardi 26 mars. À Paris, 61 écoles en grève le 28 mars et l'AG de 250 a voté la reconduction de la grève. Dans le Val de Marne, le 25 mars l'AG de 50 délégués représentant 471 PE appelle à construire la grève à partir du 4 avril. Dans le Puy de Dôme, l'AG avec SNUDI FO, UNSA, FSU, SUD, CGT appelle à la grève le 28 et 29 mars. En Eure et Loire, 43 délégués d'école appellent à la grève le 29 mars avec un rassemblement...

Dans les AG, les collègues se saisissent de la manifestation du 30 mars et de la grève du 4 avril.

Face à ce mouvement, le ministre ne recule pas, bien au contraire. Rien n'est acceptable dans le projet de Loi !

Les PE ne veulent pas être consultés, ils veulent le retrait des EPSF et de toute la loi Blanquer.

À la veille des manifestations du 30 mars le ministre dans une interview au Parisien (28 mars) à propos des EPSF se déclare « tout à fait prêt » à ajouter la nécessité de « l'accord de la communauté éducative pour que ces établissements puissent voir le jour » dans le texte du projet de loi. « Ces établissements ne se feront que s'il y a un consensus local ». Consensus ou pas, le contenu des EPSF demeure. L'accord de la communauté éducative ne fait que renforcer le caractère territorialisé et autonome des EPSF, contre le cadre national et notre statut de fonctionnaire d'État. Comme le reconnaît lui-même le ministre « cette idée est discutée depuis 50 ans » et faut-il préciser qu'elle est rejetée par les enseignants depuis aussi longtemps.

Ils veulent le maintien des directeurs d'école.

À propos de la remise en cause des directeurs d'école le ministre affirme : le « projet d'établissements publics des savoirs fondamentaux » - « ne remet pas en cause l'existence des écoles et de leurs directeurs ». Sous la responsabilité d'un chef d'établissement ? Un directeur-adjoint du principal ? Nous n'en voulons pas ! Quelle garantie avons-nous que chaque poste de directeur restera ?

Ils veulent le maintien de l'école maternelle.

A propos de la menace de suppression de l'école maternelle au profit de jardins d'enfants, le ministre se contente d'invectives : « bobards », « irresponsabilité ». Pourtant l'article 4bis du projet de loi dit : « Par dérogation à l'article L. 131- 2 du code de l'éducation, l'instruction obligatoire peut, au cours des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, être donnée aux enfants âgés de trois à six ans dans un établissement d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans dit « « jardin d'enfants. » ».

Qui dit jardin d'enfants, confirme que la "scolarisation" pourrait se faire sans PE ! Où sont les "bobards" ?

Une seule exigence : le retrait du projet de loi Blanquer Une seule réponse : organiser la grève

Réuni le 25 mars, « SNUipp-FSU, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, FNEC-FP-FO, CGT Educ'action et Sud Education (...) appellent ainsi à faire du jeudi 4 avril un prochain temps fort de mobilisations (grève, rassemblements, manifestations...) pour obtenir l'abandon du projet de loi. »

**Le SNUDI-FO appelle à réunir les assemblées générales pour discuter et
décider la grève pour l'abandon du projet de loi BLANQUER.**

Il appelle à les amplifier, à poursuivre le mouvement engagé et dans ce processus, à faire du 4 avril un point national de convergence, de grève et de manifestations pour le retrait total de la Loi "École de la Confiance". La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève national.

Montreuil le 28 mars 2019